

ÉTUDES RENFORCÉES du CP au CM2 2025-2026

Règlement

À l'attention des parents d'élèves

Dans le cadre des réflexions qu'elle a conduites pour renouveler le projet éducatif de Limoges et à la suite de la consultation des usagers et des professionnels de 2023, la Ville de Limoges a adapté l'offre périscolaire éducative de la fin de la journée pour répondre à des besoins spécifiques.

Pendant l'année scolaire 2024-2025, elle a expérimenté des études renforcées pour les élèves de CP et de CM2 qui rencontrent des difficultés d'apprentissage et ont besoin d'un accompagnement scolaire. Les études renforcées seront reconduites pendant l'année scolaire 2025-2026 et élargies à l'ensemble des écoles publiques communales de Limoges. Elles pourront bénéficier aux élèves, du CP au CM2. La conduite des études renforcées est confiée aux professeurs des écoles volontaires qui sont employés par la Ville de Limoges.

Les études renforcées bénéficient du cofinancement de l'Union européenne (UE) dans le cadre de l'appel à projets régional *Prévention du décrochage scolaire et sécurisation des parcours en alternance et en apprentissage*, qui correspond à la deuxième priorité du programme national du Fonds social européen (FSE) : *favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et renforcer leur employabilité notamment par la réussite éducative*. Le programme national intervient dans la mise en œuvre du programme européen de 2021 à 2027.

Période de septembre 2025 à août 2027

Budget : 183 564 €

Financement de l'Union européenne : 110 139 €

Objectifs des études

Les études renforcées doivent donner aux élèves les chances de réussite à l'école et permettre de développer chez eux une appétence pour le travail scolaire en les soutenant dans l'apprentissage du français et des mathématiques. En cycle 2 (CP, CE1 et CE2), les études renforcées ont pour objectif d'accompagner les élèves à l'acquisition des savoirs fondamentaux et à les soutenir dans le développement de leur autonomie. En cycle 3 (CM1, CM2), elles doivent accompagner les élèves à la maîtrise des savoirs fondamentaux et contribuer à renforcer leur autonomie dans la perspective de leur entrée dans l'enseignement secondaire.

Participation des parents

À l'initiative de l'enseignant, les parents pourront être ponctuellement associés à une ou plusieurs études. L'association des parents et leur soutien dans l'accompagnement de leur enfant vers l'autonomie dans les apprentissages seront des clefs de réussite du dispositif.

Organisation des études

Chaque étude renforcée accueillera gratuitement un groupe de 12 élèves au maximum et sera conduite, au cours de la semaine, par un ou deux enseignants. Elle sera organisée en période scolaire, d'octobre 2025 à

juillet 2026, deux ou quatre fois par semaine, le soir, après la classe et le quart d'heure de récréation, pendant 45 minutes, dans une salle de l'école dans laquelle les élèves sont scolarisés.

Modalités d'accès aux études

Les parents souhaitant que leur enfant bénéficie de l'étude renforcée, doivent retirer une fiche de demande d'inscription auprès du référent périscolaire de l'école et la lui remettre complétée et signée.

Après examen des demandes et avis de l'équipe pédagogique, les élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage et ont besoin d'un accompagnement scolaire, sont inscrits à l'étude renforcée, dans la limite des places disponibles.

Déroulement des études

Les enseignants qui assureront la conduite de l'étude auront la possibilité d'organiser la transition entre la récréation du soir et le début de l'étude avec notamment, l'appel des élèves, l'entrée dans la salle, une séance de lecture. À titre indicatif, les élèves pourront pratiquer du calcul mental et de la lecture à voix haute, développer des méthodes d'apprentissage et utiliser des moyens mémo-techniques.

Suivi des élèves

Un bilan des progrès des élèves bénéficiaires des études renforcées sera réalisé au milieu et à la fin de l'année scolaire. Il s'agira de mesurer le niveau d'apprentissage et d'autonomie de l'élève. Une fiche de bilan individuel de chaque élève sera établie par l'enseignant chargé de l'étude.

Bilan des études renforcées

À la fin de l'année scolaire, les parents, les élèves et les enseignants chargés des études seront invités à exprimer leur avis sur les études renforcées et leur niveau de satisfaction. Ils peuvent aussi faire part de toute remarque et demande directement auprès de la Direction municipale de la jeunesse.

Informations relatives au traitement et à la protection des données à caractère personnel

Toute déclaration de données à caractère personnel sera l'objet d'un traitement par la Ville de Limoges sur le fondement de l'article 6-1-e (mission d'intérêt public) du Règlement européen sur la protection des données (RGPD). Les données traitées seront utilisées uniquement par les services habilités de la Ville et de ses établissements publics (CCAS, Opéra) et ne seront pas communiquées. Elles seront conservées pendant cinq ans à compter du 31 décembre de l'année au cours de laquelle interviendra le cofinancement de l'Union européenne.

Tout déclarant dispose sur ses données de droits d'accès, de rectification et de suppression (articles 15 à 17 du RGPD). Il peut s'opposer au traitement de ses données personnelles s'il estime qu'il est déloyal ou illicite (article 21 du RGPD). Pour exercer ces droits, il peut soit utiliser un formulaire interactif à sa disposition sur le site Internet de la Ville (rubrique « protection des données numériques »), soit adresser une demande par courrier signé au Délégué à la protection des données (dpo@limoges.fr - 1 square Jacques-Chirac - 87031 Limoges cedex 1). Il a le droit d'adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL, 3, Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - www.cnil.fr/fr/plaintes) s'il estime que ses droits en matière de protection des données ont été violés.

Pour toute question et toute information complémentaire, il est possible de contacter la Direction municipale de la jeunesse, Service périscolaire, par téléphone au 05 55 45 65 71 et par courriel : christelle.boulert@limoges.fr